

MONITEUR-EDUCATEUR

Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur (DE ME)



METIER

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Il assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées.

PUBLIC

Enfants, adolescents, adultes dans les domaines suivants :

- Handicap
- Protection de l'enfance
- Santé
- Insertion sociale

EMPLOYEURS

Institutions (collectivités territoriales, fonction publique, associations ou structures privées) assurant une prise en charge collective des publics.

LA FORMATION

La formation comporte en **alternance 950 heures d'enseignement théorique** réparties sur **2 ans** entre **septembre 2019 et juin 2021** et **980 heures de formation pratique**.

LA FORMATION (suite)

Domaines de Formation (DF)		Durée
DF 1	Accompagnement social et éducatif spécialisé	400 h
DF 2	Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	300 h
DF 3	Travail en équipe pluri-professionnelle	125 h
DF 4	Implication dans les dynamiques institutionnelles	125 h

⇒ Des dispenses et allègements sont possibles selon les diplômes possédés par les candidats en accord avec le centre de formation : *nous consulter.*

Formation pratique : 980 h (28 semaines) > 2 ou 3 stages

Chacun de ces stages doit durer au minimum 8 semaines (280 heures). Ils doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention et, l'un d'entre eux, s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement.

⇒ Les candidats en situation d'emploi (avec un contrat d'apprentissage, de professionnalisation, etc.) effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent.

L'ACCES A LA FORMATION

INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire en formation, il faut compléter le dossier de candidature, disponible à l'accueil de notre établissement ou sur notre site internet (www.ifcaad.fr).

Inscriptions
jusqu'au :
25 février 2019

EPREUVES D'ADMISSION

Une fois le dossier accepté, vous passerez les **épreuves d'admission** :

- **Epreuve d'admissibilité** (2h) : épreuve écrite visant à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

Pour les dispenses, voir au dos, page 4

Ecrit :
30 mars 2019

Coût de l'écrit : **94 €***

- **Epreuve d'admission** (30min - sans dispense possible) : épreuve orale dont l'objectif est de vérifier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte-tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention sociale. Elle est constituée d'un entretien devant un professionnel du secteur et un psychologue sur la base d'un écrit fourni par le candidat dans le dossier d'inscription.

Oral :
**de mars à juin
2019**

Coût de l'oral : **199 €***

LE FINANCEMENT

Coût pédagogique ; Droits d'inscription ; Frais de scolarité : **nous consulter.**

A noter : en cas de parcours partiel de formation (dispense d'un ou de plusieurs domaines de formation), un devis spécifique sera établi.

	Qui paye la formation ?	Aides	Se renseigner
Lycéen, étudiant ou demandeur d'emploi	Formation en voie directe : <ul style="list-style-type: none"> Financement personnel. <i>Sous conditions.</i> Financement par la Région qui définit un nombre (quota) de prise en charge : démarche assurée par l'organisme de formation. <i>Sous conditions d'éligibilité.</i> 	Possibilité de faire une demande de bourse d'étude en travail social auprès de la Région.* ou Possibilité d'une rémunération de Pôle Emploi (AREF**) selon les cas.	ESEIS - Pôle Emploi ou Mission Locale - PAIO
	Formation par alternance : <ul style="list-style-type: none"> L'employeur et/ou la Région pour l'apprentissage (avoir entre 18 et 30 ans) L'OPCA*** et l'employeur pour un contrat de professionnalisation (jeune jusqu'à 26 ans ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) 	Salaire versé par l'employeur (variable selon l'âge et l'année de scolarité)	CFA ARASSM (<i>voir page 4</i>) - L'employeur
Salarié En CDD, CDI ou Intérim ou en contrat aidé, emploi d'avenir	L'employeur et/ou son OPCA*** ou l'OPACIF*** <ul style="list-style-type: none"> Le plan de formation La période de professionnalisation Le congé individuel de formation (CIF) 	Salaire versé par l'employeur ou l'OPACIF***	L'employeur - L'OPCA*** - L'OPACIF***

*Conditions et renseignements, en vous connectant à : <http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr>

**AREF = allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation

*** OPCA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé

OPACIF = Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la gestion du Congé Individuel de Formation

Références réglementaires du diplôme, de la formation et de la profession :

- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007
 - Arrêté du 20 juin 2007
- Annexes à l'arrêté du 20 juin 2007, B.O. Santé - Protection sociale - Solidarités n° 2007/7 du 15/08/07

⇒ **Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité** les titulaires d'un diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale, d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire d'aide à domicile, d'un diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'un diplôme d'Etat d'assistant familial, du BBEATEP activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale, d'un diplôme ou certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV, d'un BAC ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis dispense du baccalauréat ou encore les lauréats de l'Institut du service civique.

En cas de désistement :

- 30 % du montant de l'inscription aux épreuves d'admission est rendu si le candidat informe l'ESEIS plus de 10 jours avant la date de l'examen et confirme par écrit.
- Si le désistement intervient moins de 10 jours avant l'épreuve ou si le candidat ne se présente pas aux épreuves, la somme correspondante reste acquise à l'ESEIS.

CONTACTS

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

- **sur la formation, les conditions et modalités d'inscription :**

Secrétariat du Bas-Rhin :

Abla AZZOUFRI, 03.88.18.61.32,
abla.azzoufri@eseis-afris.eu

Secrétariat du Haut-Rhin :

Aurélié Varoquier, 03.89.52.25.32,
aurelie.varoquier@eseis-afris.eu

- **sur la préparation aux épreuves d'admission (écrit et/ou oral) :**

Fernanda Florencio, 03.88.18.61.38 - fernanda.florencio@eseis-afris.eu

www.ifcaad.fr

www.eseis-afris.eu

- **sur l'apprentissage :** CFA Sanitaire, Social et Médico-Social - ARASSM

03 88 18 25 61, cfa@arassm.fr



www.arassm.fr

**ESEIS - Site de Strasbourg
(Siège Social)**
3 rue Sédillot BP 44
67065 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 21 19 90

ESEIS - Site de Schiltigheim
12 rue Jean Monnet
CS 90045
67311 Schiltigheim Cedex
Tél : 03 88 18 61 31

ESEIS - Site de Illzach
2B rue des Alouettes
CS 30082
68312 Illzach Cedex
Tél : 03 89 52 25 26